



Strasbourg, le 18 août 2019

Chers parents,

A quelques jours de la rentrée scolaire, voici les informations pour la rentrée scoute :

**Les inscriptions auront lieu samedi 07 septembre 2019
entre 15h et 17h dans nos locaux 6, rue Léon Boll 67000 Strasbourg**

En raison de la Foire Européenne nous vous recommandons de ne pas vous y rendre en voiture.

● LE DOSSIER D'INSCRIPTION

La participation de votre enfant à nos activités nécessite **une inscription préalable par le responsable légal de l'enfant qui complètera un bulletin d'adhésion et en réglera une cotisation annuelle.**

Les documents constituant le dossier d'inscription vous seront remis sur place.

Afin de pouvoir les compléter, merci de vous **munir des documents et des informations suivantes** :

- La **fiche sanitaire de liaison** complétée (ou le carnet de santé de votre enfant pour la compléter sur place) avec une **photo d'identité** récente de votre enfant.
- La **copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations**
- Le **nom de l'organisme payeur des prestations familiales** (CAF, MSA, ...) ainsi que votre **n° d'allocataire**.
- Votre **dernier avis d'impôt sur le revenu** pour calculer, ensemble si nécessaire, le tarif de la cotisation.
- Votre **chéquier** (plutôt que des espèces) pour les différents paiements (adhésions, calendriers, WE des montées...)
 - La comptabilité des adhésions étant séparée de celle des activités, nous ne pouvons accepter de chèque cumulant diverses sommes dues.
 - Chaque année nous déplorons des erreurs de montant, nous vous demandons donc de **ne pas remplir au préalable votre chèque pour l'adhésion.**

Pour les anciens adhérents :

Nous vous remettons sur place un **bulletin d'adhésion pré-rempli** à compléter et éventuellement à corriger.

Pour les nouveaux venus dans notre groupe :

Nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour une période de découverte d'une durée d'un mois à l'aide d'un **formulaire spécifique « invité »**.

A l'issue de la période de découverte, nous vous invitons à rencontrer les chefs et/ou cheftaines de votre enfant pour évoquer avec eux son intégration au sein du groupe. Vous pourrez alors procéder à son inscription définitive et régler la cotisation annuelle.

Concrètement, les enfants inscrits le 8 septembre sous le statut "d'invité" devront devenir obligatoirement adhérents pour le 15 octobre. A défaut pour des questions de responsabilités et d'assurance, ils ne pourront plus être accueillis par les chefs.

● LES TARIFS - saison 2019-2020

Le tarif de l'adhésion se décompose de la manière suivante :

> *Nous souhaitons que le prix de l'adhésion ne soit pas un frein à la pratique du scoutisme, c'est pourquoi nous*

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs





demandons aux familles ayant des difficultés financières de nous contacter directement le jour des inscriptions ou par téléphone. L'adhésion est annuelle, aucun remboursement n'est effectué sur arrêt de l'activité quelles que soient les raisons invoquées.

★ **Cotisation Nationale (Obligatoire)** (ouvrant le droit à un reçu fiscal)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Je ne souhaite pas donner cette information
Quotient Familial des impôts	de 0 à 9600	de 9601 à 16800	de 16801 à 26400	+de 26401	
Adhésion 1er et 2ème jeune adhérent d'une même famille	23 €	58 €	104 €	139 €	139 €
Adhésion à partir du 3ème jeune adhérent	23 €	23 €	58 €	104 €	104 €
Adhésion Compagnon 3ème temps	23 €				

> La cotisation est déductible à hauteur de 66 % du montant versé (hors abonnement à la revue) grâce au **reçu fiscal** délivrée par l'association.

> Cette cotisation est reversée en totalité au niveau national

★ **Abonnement à la revue (facultatif):** 9 € (pas de revue pour les farfadets) (ne donne pas droit à un reçu fiscal)

★ **Participation aux activités du groupe (obligatoire) fixée à 20 € par enfant.** (ne donne pas droit à un reçu fiscal)

Cette somme est destinée aux frais de fonctionnement de notre groupe : achat des insignes, entretien des locaux, investissement de matériel pédagogique, de campisme, de tentes mais aussi la formation de nos chefs et cheftaines. En effet, parallèlement à leur engagement bénévole dans l'animation et à la préparation des activités, les chefs et cheftaines sont inscrits dans un cursus de formation d'une durée de 2 ans.

★ **Don supplémentaire (facultatif):** (ouvrant le droit à un reçu fiscal)

Si vous le souhaitez vous pouvez soutenir le groupe par un don supplémentaire. Cette participation donne droit à un reçu fiscal.

★ **Comment calculer son revenu familial sur son avis d'imposition ?**

Quotient familial = revenu fiscal de référence (1)/Nombre de parts (2)



AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

	Votre	Conjoint	
TOTAL DES REVENUS	22945	13509	36750
Déduction 10% au frais réels	- 2295	- 1351	
Balances, pensions, ventes mobilières	20650	10000	30700
REVENU BRUT GLOBAL			30700
... REVENU IMPÔTABLE ...			30700
IMPÔT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BARÈME (14)			1128
Impôt sur le revenu net avant correction			1128
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de			1128
Votre taux d'imposition est de (24)			3,07%
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence (25)			36750
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2012, pour la déclaration des revenus à soumettre en 2013 est de :			
Plafond total de 2012	Votre		
	15054		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2009		2218	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2010		+ 2328	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2011		+ 1613	
Plafond calculé sur les revenus de 2011		+ 3482	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2012		+ 13439	

36750 Revenu fiscal de référence

2-3 Nombre de parts

Exemple: pour une famille de 2 enfants (donc avec un nombre de parts fiscales égal à 3):

Le Quotient Familial est égal à 36750 / 3=12250 €

Le QF correspond à la tranche 2 : la cotisation sera de 58€ pour chaque enfant inscrit (avec reçu fiscal adressé à la famille permettant une réduction d'impôt de 38€).



● LA TENUE SCOUTE

La tenue scout, (à porter lors de toutes les activités) se compose de :

- le **foulard du groupe**
- une **chemise** de la couleur de l'unité
- un pantalon ou un short beige ou brun, ou un jean,
- des chaussures adaptées aux activités (de sport ou de marche)
- éventuellement, bien pratique, sous la chemise, un T-shirt de la couleur de l'unité

Le foulard de notre groupe (7€) et la bande de groupe (2 €) sont en vente auprès de l'équipe de groupe.

PS : Le 1er foulard est offert à chaque enfant après son adhésion définitive.

Un relais local de la **Boutique du Scoutisme** (<http://www.laboutiqueduscoutisme.com>) est prêt à vous

accueillir en dessous de l'Église Saint-Bernard, 4, bd Jean-Sébastien Bach 67000. (Téléphone : 07.81.09.75.40 – mail : laboutique@sgdf67.fr) / Heures d'ouverture (hors congés scolaires) : Samedi de 10h à 12h.

● RÉUNIONS D'INFORMATION

Des **réunions d'informations** "parents-maîtrises" seront organisées au cours du 1er trimestre par les maîtrises des différentes unités pour vous présenter le fonctionnement de l'unité, le projet pédagogique, les activités prévues. Il est **important** qu'au moins un parent de l'enfant y participe, des informations importantes y sont données.

Les chefs et cheftaines pourront à ce moment-là répondre à toutes vos questions. Cependant n'hésitez pas à les contacter à tout moment !

▲ AVIS DE RECHERCHE ▲

Attention pour le bon fonctionnement du groupe, nous recherchons :

- une personne pour **secondar notre responsable matériel** dans sa tâche (gestion du stock, du matériel, ...)
- une ou 2 personnes pour **accompagner les nouvelles équipes de compagnons** (17-19 ans)
- une personne pour **louer et conduire une camionnette le samedi 28 septembre** (aller du WE des Montées)
- une personne pour reprendre la **gestion de notre site internet** (pas besoin de compétence particulière, notre actuel webmaster assurera la formation nécessaire).

Mais aussi **des cheftaines et chefs** pour compléter les maîtrises animant et encadrant les unités (minimum 17 ans, il n'est pas nécessaire d'avoir été scout avant, ni d'avoir de formation. Le groupe prend en charge une partie de la formation BAFA).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire !

Amitiés Guides & Scoutes,
Les maîtrises

